ATTESTATION ET BILAN DE STAGE DU PROFESSEUR

STAGE SIPA ET CONTRACTUEL ALTERNANT

Année scolaire 20… - 20…

Le document doit être complété par le tuteur métier. Ce dernier est chargé de le communiquer ***avant fin mai :***

- *A l'étudiant*
- *Au chef d'établissement*
- *Au formateur en charge de l'accompagnement de stage (voir livret des stages page 13)*
- *Au destinataire de l'attestation de ce stage au rectorat (voir livret des stages page 13)*

Étudiant :	**Tuteur de stage :**
Nom Prénom	Nom Prénom
Date de naissance :	Établissement :
Parcours universitaire :	Adresse :
[Discipline(s) ou domaine]	Classes en charge :

Demi-journées d'absence : ……

Heures d'enseignement réalisées : ……..

Autres activités effectuées* :

……

Le professeur acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale ***Attendus A1 à A10 non atteints au niveau 2***	**Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages** ***Attendus B1 à B7 non atteints au niveau 2***	**Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel** ***Attendus C1 à C6 non atteints au niveau 2***
Attendu Ax : justificatif Attendu Ay…	Attendu Bx : justificatif Attendu By…	Attendu Cx : justificatif Attendu Cy…
Si tous les attendus sont atteints au niveau 2, il n'y rien à mentionner dans cette case	*Si tous les attendus sont atteints au niveau 2, il n'y rien à mentionner dans cette case*	*Si tous les attendus sont atteints au niveau 2, il n'y rien à mentionner dans cette case*

Appréciation [1] du niveau de maîtrise des compétences de l'étudiant en particulier au regard des attendus non validés en fin de formation (voir annexe ci-dessous) :

……

……

Fait à …… Le……

Signature de l'étudiant

Signature du tuteur

[1] *Le commentaire peut être prolongé sur une seconde page*

ATTESTATION ET BILAN DE STAGE DU CPE

CONTRACTUEL ALTERNANT

Année scolaire 20… - 20…

Le document doit être complété par le tuteur métier. Ce dernier est chargé de le communiquer ***avant fin mai :***

- *A l'étudiant*
- *Au chef d'établissement*
- *Au formateur en charge de l'accompagnement de stage (voir livret des stages page 13)*
- *Au destinataire de l'attestation de ce stage au rectorat (voir livret des stages page 13)*

Étudiant :	**Tuteur de stage :**
Nom Prénom	Nom Prénom
Date de naissance :	Établissement :
Parcours universitaire :	Adresse :
[Discipline(s) ou domaine]	Classes en charge :

Demi-journées d'absence : ……

Heures d'enseignement réalisées : ……..

Autres activités effectuées* :

……

Le conseiller principal d'éducation, acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale ***Attendus A1 à A10 non atteints au niveau 2***	**Le conseiller principal d'éducation, conseiller de la communauté éducative, animateur et accompagnateur du parcours de formation des élèves** ***Attendus B1 à B8 non atteints au niveau 2***	**Le conseiller principal d'éducation, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel** ***Attendus C1 à C6 non atteints au niveau 2***
Attendu Ax : justificatif Attendu Ay… *Si tous les attendus sont atteints au niveau 2, il n'y rien à mentionner dans cette case*	Attendu Bx : justificatif Attendu By… *Si tous les attendus sont atteints au niveau 2, il n'y rien à mentionner dans cette case*	Attendu Cx : justificatif Attendu Cy… *Si tous les attendus sont atteints au niveau 2, il n'y rien à mentionner dans cette case*

Appréciation [1] du niveau de maîtrise des compétences de l'étudiant en particulier au regard des attendus non validés en fin de formation *(voir annexe ci-dessous) :*

……

……

Fait à …… Le……

Signature de l'étudiant

Signature du tuteur

[1] *Le commentaire peut être prolongé sur une seconde page*

Annexe 1

Documents d'aide à l'évaluation par compétences des UE d'accompagnement du stage *pour les étudiants en master 2 (PSTG,Contractuels alternants, SIPA) et DIU des second degré et encadrement éducatif*

Ces documents reprennent les attendus de fin de formation initiale tels qu'ils figurent dans l'annexe de l'arrêté master du 28 mai 2019[1]. Ils sont organisés en trois parties correspondant aux trois composantes du profil de l'enseignant ou du conseiller principal d'éducation au XXIe siècle :

Le professeur,

- Acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale, Efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages ;
- Praticien réflexif, acteur de son développement professionnel.

Le conseiller principal d'éducation

- Acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale ;
- Conseiller de la communauté éducative, animateur et accompagnateur du parcours de formation des élèves
- Praticien réflexif, acteur de son développement professionnel.

Cet outil est à destination d'une part de l'étudiant pour favoriser l'appropriation des attendus et l'autoévaluation et, d'autre part, de l'équipe pluri catégorielle de son parcours universitaire : formateurs universitaires, tuteurs terrain, PFA et tout autre intervenant. Ces derniers peuvent l'utiliser dans leur communication avec l'étudiant tout comme dans leurs multiples échanges. Ces grilles doivent être renseignées et communiquées entre tuteurs ainsi qu'à l'étudiant au cours de chaque semestre. Au semestre 3, l'évaluation de l'UE d'accompagnement pédagogique et didactique du stage repose sur un écrit réflexif. Celui-ci porte sur quelques points précis, vécus comme significatifs par l'étudiant et la tutrice ou le tuteur universitaire lors de la séance à l'issue de la visite, par l'étudiant et la tutrice ou le tuteur universitaire. Pour l'enseignant, ils peuvent être liés à un aspect didactique, pédagogique, un problème de gestion de classe, à un geste professionnel, un type d'activité, à un moment précis du cours etc.

Au semestre 4, ces grilles servent d'appui au tuteur universitaire pour attribuer une note à l'issue de la visite évaluative qu'il effectue en classe au second semestre. La note attribuée est non compensable.

[1] https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=KQxjoa_ax4fUB3QLICMaKoBa1y-KQb7uxasuWe2P12w

Repères pour l'évaluation

Les compétences attendues en fin de formation initiale à l'entrée dans le métier, sont exprimées en niveaux de maîtrise sur une échelle de 0 à 4. Celle-ci permet aux formateurs de prendre en compte la diversité des profils des formés et de disposer d'un outil objectivant et harmonisant les pratiques d'accompagnement et d'évaluation des stagiaires et des étudiants bénéficiant de parcours adaptés.

La formation dispensée doit permettre aux personnels formés d'atteindre, au minimum, le niveau 2 dans l'ensemble des attendus.

Niveau 0 : ne possède pas les rudiments des compétences visées : n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.

Niveau 1 : applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

Niveau 2 : maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.

Niveau 3 : exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il effectue les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.

Niveau 4 : démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière interreliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

Attendus requis pour le professeur

Le professeur acteur de la communauté éducative et du service public de l'Education nationale

A1	Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier
A2	Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
A3	Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
A4	Adopte une attitude et un positionnement responsable dans la classe et dans l'établissement
A5	Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
A6	Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
A7	Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
A8	Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son école
A9	Rend compte de son travail aux acteurs concernés
A10	Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages

B1	Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'enfant et la construction de ses apprentissages pour étayer son action.
B2	Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée élémentaire
B3	Assure la progression des apprentissages de tous les élèves au regard des objectifs fixés
B4	Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés
B5	Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.
B6	Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent
B7	Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation pour : - mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ; - déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ; - analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter.

Le professeur , praticien réflexif, acteur de son développement professionnel

C1	Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves
C2	Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
C3	Exerce une veille avisée de formation / information en lien avec son métier
C4	Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs.
C5	Formule ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
C6	Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

Attendus requis pour le conseiller principal d'éducation

Le conseiller principal d'éducation, acteur de la communauté éducative et du service public de l'Education nationale

A1	Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier
A2	Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
A3	Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
A4	Adopte une attitude et un positionnement responsable dans la classe et dans l'établissement
A5	Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
A6	Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
A7	Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
A8	Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son école
A9	Sait rendred
A10	Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

Le conseiller principal d'éducation, conseiller de la communauté éducative , animateur et accompagnateur du parcours de formation des élèves

B1	Mobilise des savoirs scientifiques pour étayer son action
B2	Maîtrise les savoirs et savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre de l'action éducative et de la vie scolaire
B3	Mobilise les ressources professionnelles nécessaires à son action (socle commun de connaissances, de compétences et de culture, instructions officielles, orientations pédagogiques, projet d'établissement…)
B4	Participe à l'élaboration du règlement intérieur et à son respect dans un esprit éducatif
B5	Veille à la mise en place des conditions d'entrée, de sortie, de déplacement, de surveillance des élèves en sécurité et au suivi des élèves
B6	Participe à la construction du projet de l'élève et à son orientation en lien avec les parents et en association avec les professeurs principaux et le psychologue de l'Education nationale spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (EDO)
B7	Contribue à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement
B8	Fait preuve de vigilance à l'égard des comportements à risques et des situations conflictuelles et apporte des solutions adaptées en cohérence avec la communauté éducative et les personnels spécialisés

Le conseiller principal d'éducation, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel

C1	Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves
C2	Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
C3	Exerce une veille avisée de formation / information en lien avec son métier
C4	Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs.
C5	Formule ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
C6	Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)